

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

(RÈGLEMENT DE ZONAGE)

Aux personnes intéressées par le projet du règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'ajuster les normes relatives à la marge arrière dans la zone H-110.

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 26 février 2024, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté un projet du règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'ajuster les normes relatives à la marge arrière dans la zone H-110.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 11 mars 2024**, à compter de **19 h 30**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement, d'en expliquer les impacts et de permettre au conseil municipal d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. La zone concernée et les zones contiguës sont illustrées aux croquis ci-dessous.
5. Le règlement et le croquis peuvent être consultés de la façon suivante :
  - a) en personne, au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205 avenue de la Cathédrale, Rimouski, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45;
  - b) par courriel, en faisant la demande :
    - par téléphone au **418 724-3125**;
    - par écrit à l'adresse **greffe@rimouski.ca**.

**FAIT À RIMOUSKI, CE 28 FÉVRIER 2024**

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat  
Greffier

# RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014 AFIN D'AJUSTER LES NORMES RELATIVES À LA MARGE ARRIÈRE

Zone H-110

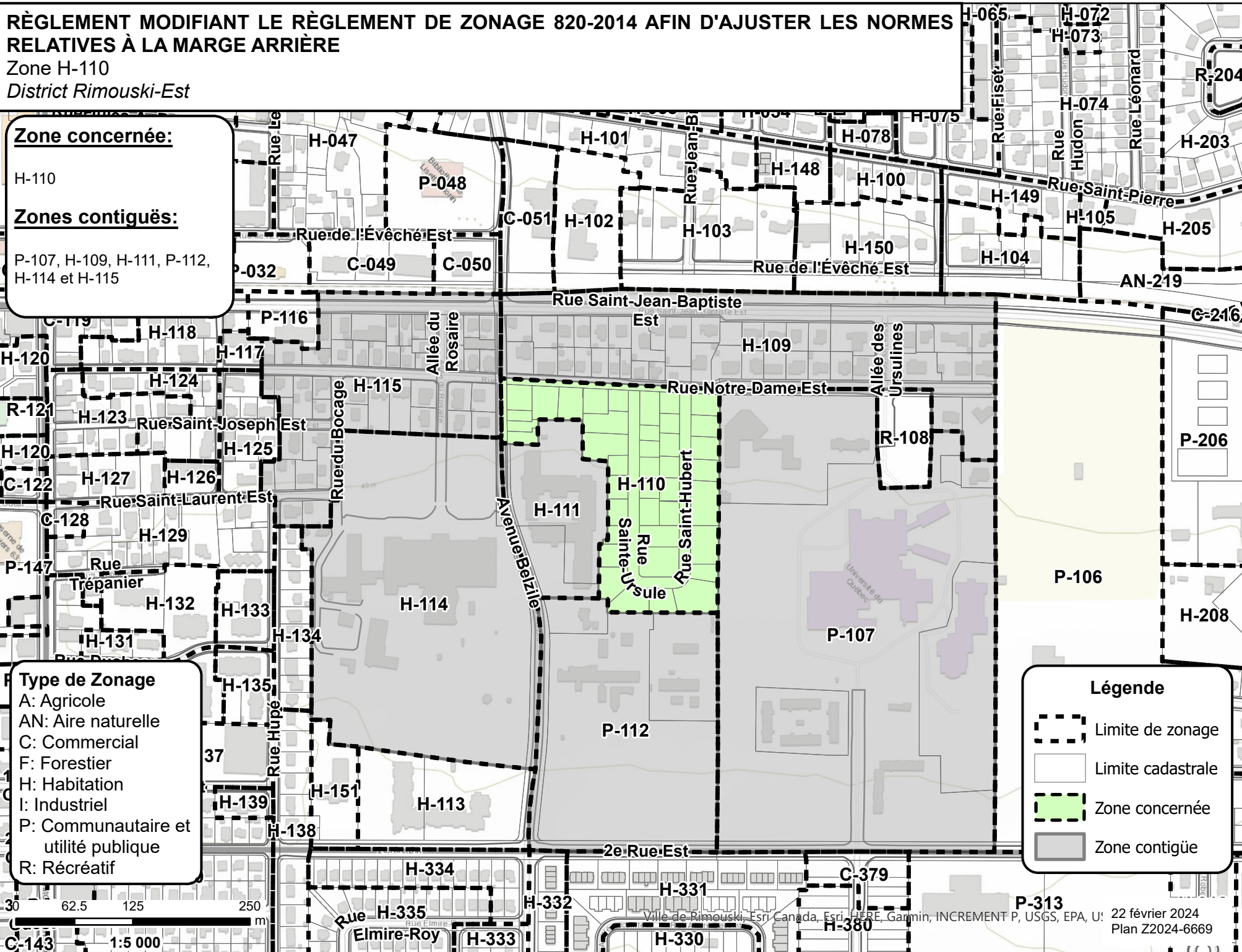
District Rimouski-Est

## Zone concernée:

H-110

## Zones contiguës:

P-107, H-109, H-111, P-112, H-114 et H-115



- Type de Zonage**
- A: Agricole
  - AN: Aire naturelle
  - C: Commercial
  - F: Forestier
  - H: Habitation
  - I: Industriel
  - P: Communautaire et utilité publique
  - R: Récréatif

- Légende**
- Limite de zonage
  - Limite cadastrale
  - Zone concernée
  - Zone contiguë

